

Rapport de gestion



*Ontario
Securities
Commission*

*Commission des
valeurs mobilières
de l'Ontario*

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice 2016 ayant pris fin le 31 mars 2016. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2016 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 31 mai 2016.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice en question.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2016 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2015 et 2016 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

Rapport de gestion

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)*, de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)* et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. Elle réglemente les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et offrent des conseils en Ontario, ainsi que les compagnies ouvertes, les fonds d'investissement et les marchés, tels que la Bourse de Toronto.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Offrir une solide protection aux investisseurs.
2. Mettre en place une réglementation adaptable.
3. Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi.
4. Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace.
5. Être un organisme innovant, responsable et efficace.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC)

La CVMO joue un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait à l'initiative des gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique (C.-B.), de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-É.), du Yukon et du Canada visant à mettre en place un régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC). En août 2015, les ministres responsables de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont publié aux fins de commentaires une version révisée de l'avant-projet de loi sur les marchés des capitaux provinciale/territoriale, du projet de réglementation et des documents connexes. Cette loi et cette réglementation constitueraient l'ensemble unique de textes législatifs provinciaux et territoriaux en vigueur dans le cadre du RCRMC. La période de commentaires s'est terminée

le 23 décembre 2015. En outre, une loi de mise en œuvre est également en cours d'élaboration pour assurer une transition en douceur vers le nouveau régime et intégrer ce dernier aux lois générales de chaque province et territoire participant. Le gouvernement fédéral a publié une version révisée de l'avant-projet de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* le 5 mai 2016 pour une période de commentaires de 60 jours.

En 2016, la CVMO a affecté environ 1,3 million de dollars en ressources humaines, en plus des 1,8 million de dollars dépensés en 2015 et des 500 000 \$ dépensés en 2014, pour un total de 3,6 millions de dollars, à la création du RCRMC et à la transition vers ce régime. Ces montants n'incluent pas le temps des membres de la haute direction de la CVMO qui ont siégé au comité chargé de superviser la transition au RCRMC.

Résultats de fonctionnement

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Lorsque les nouvelles règles en matière de droits ont été établies et publiées, la CVMO a déclaré que leur incidence sur les produits serait relativement neutre pour la période triennale, avec un excédent prévu en 2016, un excédent plus petit en 2017 et un déficit en 2018. Il en est ainsi parce qu'on s'attend à ce que les produits soient relativement stables pendant la période d'application de la règle, tandis que les projections font état d'augmentations annuelles des charges. Le graphique ci-dessous permet de comparer les résultats des trois dernières années, qui sont décrits plus loin dans le présent document. Au total, les produits ont été supérieurs aux prévisions et les charges, moins élevées que prévu en 2015 et en 2016, ce qui a entraîné un excédent plus élevé que prévu. L'excédent général devrait se situer à 30 millions de

dollars à la fin de 2018, en presumant qu'il n'y aura aucune croissance ou dégradation importante des marchés. L'excédent final sera pris en compte lorsque les droits seront révisés et que les nouvelles règles en cette matière entreront en vigueur au début de l'exercice 2019.

En 2016, notre excédent de fonctionnement général a augmenté de 15 millions de dollars à la suite de la hausse des produits, du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et des importantes réductions de coûts par rapport au budget de 2016.

Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO fluctuent en fonction de l'activité du marché.

Information annuelle sommaire sur trois ans

(en milliers)	2016	2015	2014
Produits	116 849 \$	103 936 \$	98 677 \$
Charges	103 958	98 870	97 663
Excédent des produits sur les charges (avant les recouvrements)	12 891	5 066	1 014
Recouvrement des coûts d'application de la loi	900	2 995	508
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	1 198	—	—
Excédent des produits sur les charges	14 989	8 061	1 522
Excédent	29 247 \$	14 274 \$	6 540 \$
Immobilisations corporelles (achats)	3 058 \$	1 616 \$	6 940 \$
Actif total	242 884 \$	207 414 \$	182 249 \$
Passif à long terme	179 020 \$	157 057 \$	137 378 \$

Les produits ont augmenté de 2015 à 2016 en raison principalement de l'incidence des nouvelles règles tarifaires qui sont entrées en vigueur le 6 avril 2015. Bien que les droits de participation soient restés inchangés, la base de calcul de ces droits a changé en ce sens qu'on utilise le plus récent exercice du participant au marché plutôt qu'un exercice de référence. Étant donné que la capitalisation boursière des émetteurs et les revenus ontariens des personnes et compagnies inscrites, qui servent à calculer les droits de participation, ont été supérieurs dans leur ensemble comparativement à l'exercice de référence, il en est résulté une hausse des revenus de la CVMO au titre des frais de participation.

L'excédent général a augmenté tous les ans en raison de l'excédent des produits sur les charges pour les activités menées au cours de chaque exercice en question.

Les dépenses en immobilisations corporelles ont été beaucoup plus élevées en 2014 qu'en 2015 et 2016 en raison d'un projet biennal de rénovation des locaux que louait la CVMO au 20, rue Queen Ouest en 2014. En 2016, ces dépenses ont été supérieures à celles de 2015 à la suite d'investissements en technologies de l'information, afin notamment de soutenir le projet de gestion de données et de rénover un étage supplémentaire de bureaux loués par la CVMO.

Rapport de gestion

L'actif total a augmenté de 2015 à 2016 en raison surtout de la hausse :

- de l'encaisse, à la suite de l'excédent des produits sur les charges;
- de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM qui a été accumulé et déposé en fiducie au nom des autres organismes de réglementation membres des ACVM, en raison principalement de l'excédent des produits au titre des droits d'utilisation des systèmes par rapport aux charges engagées;

- des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, à la suite des ordonnances rendues, sommes qui ont été payées ou qui sont considérées comme étant recouvrables.

Le passif à long terme a augmenté de 2015 à 2016 en raison principalement d'une hausse compensatoire du passif correspondant à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM ainsi qu'aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme cela est décrit ci-dessus.

À propos des droits de la CVMO

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Nous imposons deux types de droits réglementaires : des droits de participation et des droits d'activité. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO sur les droits et la Règle 13-503 de la CVMO sur la *Loi sur les courts à terme sur marchandises*. Les plus récentes modifications de la règle tarifaire sont entrées en vigueur le 6 avril 2015 et devraient le demeurer jusqu'au 31 mars 2018.

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Au cours de l'exercice 2016, nous avons modifié la base de calcul des droits de participation de façon à utiliser l'exercice le plus récent des participants au marché plutôt qu'un exercice de référence (en vertu duquel les droits de participation

étaient indexés en fonction des résultats d'un exercice antérieur). Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

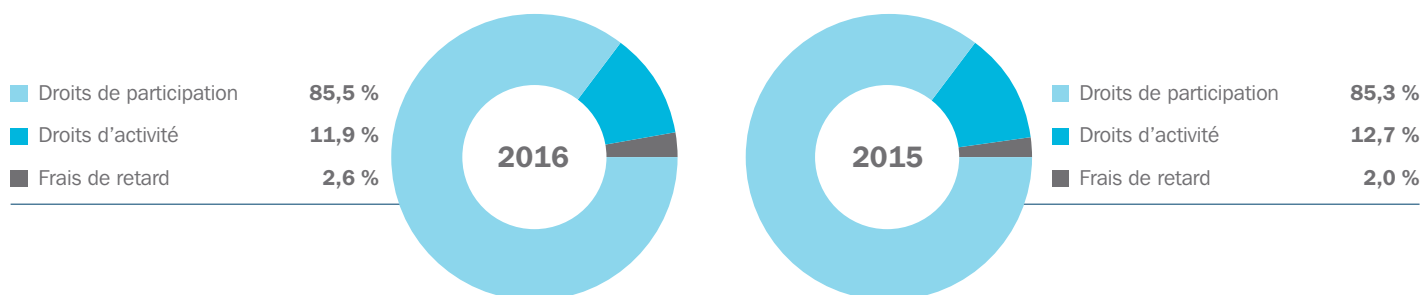
- On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes. Les droits d'activité ont été rajustés lorsque les nouvelles règles tarifaires ont été mises en place au début de l'exercice 2016.
- On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Produits

La mise en œuvre des nouvelles règles tarifaires, qui sont entrées en vigueur le 6 avril 2015, a entraîné des produits totaux de 116,8 millions de dollars en 2016, en hausse de 12,9 millions de dollars (12,4 %) par rapport à 2015. Au total, les produits de l'exercice ont dépassé les prévisions budgétaires de 2,6 millions de dollars (2,2 %), en raison surtout de l'augmentation des droits de

participation des personnes et compagnies inscrites et des droits de dépôt tardif, qui a été compensée par une baisse des droits d'activité. Les droits de participation représentent 90 % de l'écart enregistré, tandis que les écarts compensatoires des droits d'activité et des droits de dépôt tardif, ainsi que les produits divers et les produits financiers, représentent les 10 % restants.

(en milliers)	% des produits de 2016	2016	2015	Écart	Écart en %
Droits de participation	85,5 %	99 714 \$	88 423 \$	11 291 \$	12,8 %
Droits d'activité	11,9 %	13 841	13 111	730	5,6 %
Droits d'activité	2,6 %	3 083	2 122	961	45,3 %
Droits d'activité	100,0 %	116 638 \$	103 656 \$	12 982 \$	12,5 %
Divers		43	159	(116)	-73,0 %
Produit d'intérêts		168	121	47	38,8 %
Total des produits		116 849 \$	103 936 \$	12 913 \$	12,4 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

Droits de participation

Budget 2015	87,4 M\$
Chiffres réels 2015	88,4 M\$
Budget 2016	97,4 M\$
Chiffres réels 2016	99,7 M\$
Budget 2017	100,9 M\$

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits totaux au titre des droits de participation ont été supérieurs de 11,3 millions de dollars (12,8 %) en 2016 par rapport à 2015, en raison principalement d'une hausse de 0,8 million de dollars (2 %) des droits des émetteurs assujettis, d'une progression de 12,0 millions de dollars (23,8 %) de ceux des personnes et compagnies inscrites et d'une baisse de 1,4 million de dollars (64 %) de ceux des marchés et autres entités. Cette hausse des produits au titre des droits de participation des émetteurs et des personnes et compagnies inscrites est attribuée au changement des règles tarifaires mentionné ci-dessus. Il y a eu notamment une augmentation des droits des personnes ou compagnies inscrites dont les revenus ontariens ont progressé considérablement depuis 2012 (l'exercice de référence). L'écart pour les marchés et autres entités est principalement attribuable à l'échéance des dépôts. Les nouvelles règles remettent les droits de participation aux niveaux qui étaient entrés en vigueur en avril 2014 et les maintiennent à ces niveaux pendant toute la durée de validité des règles.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 2,3 millions de dollars (2,4 %) à ceux prévus pour 2016. Les droits de participation des émetteurs ont été inférieurs de 2,5 millions (6,4 %) par rapport au budget et les droits de participation des personnes et compagnies inscrites sont supérieurs de 5,6 millions de dollars (10 %) par rapport au budget. La principale raison de ces écarts a été l'adoption des nouvelles règles tarifaires qui nous ont obligés à modéliser ce que seraient les données de la « période précédente », en fonction de l'évolution globale du marché entre 2012 et 2015. Les données de la période précédente nécessaires pour calculer les produits n'étaient pas facilement accessibles pour tous les participants au marché. Étant donné que la CVMO a maintenant des renseignements à jour sur les participants au marché, les prévisions futures devraient s'améliorer. Les droits de participation des marchés et autres entités ont été inférieurs de 0,8 million de dollars (50,8 %) par rapport au budget en raison de la répartition des droits payés dans le temps. Le nombre de marchés et les produits annuels au titre de ces participants au marché devraient se stabiliser au cours des années à venir.

Budget 2017 : En 2017, les droits de participation prévus s'élèvent à 100,9 millions de dollars : 38,3 millions de dollars des émetteurs, 61,0 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 1,6 million de dollars des marchés et autres entités. Cela représente une hausse de 1,2 million de dollars (1 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2016 et de 3,5 millions de dollars (4 %) par rapport au budget de 2016. Bien que nous anticipions une légère augmentation de ces droits, ils correspondent aux résultats réels de 2016, puisque les droits ne changent pas, et nous ne nous attendons pas à ce que l'évolution du marché ait une incidence importante.

Droits d'activité



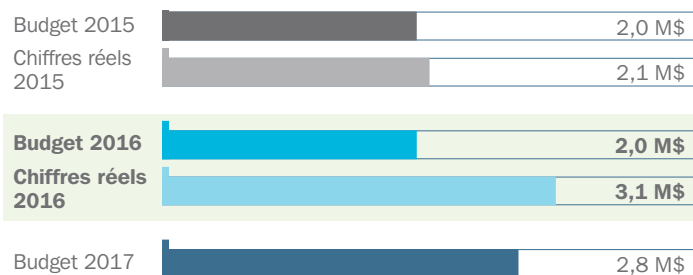
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 0,7 million de dollars (6 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de 0,6 million de dollars (12 %) des droits des personnes ou compagnies inscrites et d'une hausse de 0,2 million de dollars (143 %) de ceux des marchés et autres entités. Cela fait plus que compenser la baisse de 74 000 \$ (1 %) des droits d'activité des émetteurs assujettis. L'augmentation globale était surtout attribuable à la hausse d'un certain nombre de droits d'activité qui ont été mis en place au début de l'exercice.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits d'activité ont été inférieurs de 0,9 million de dollars (6 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits d'activité des émetteurs ont été inférieurs à ceux prévus de 0,6 million de dollars (7 %) en raison principalement d'une baisse du nombre de prospectus par rapport aux prévisions, des demandes de dispense et des déclarations de placement

avec dispense. Les écarts négatifs mentionnés ci-dessus ont été en partie compensés par un nombre plus élevé que prévu d'offres d'achat visant à la mainmise. Les droits d'activité des personnes ou compagnies inscrites ont été inférieurs de 0,6 million de dollars (9 %) par rapport aux prévisions en raison d'un nombre beaucoup moins important de prospectus en vertu du Règlement 41-101 (régimes de bourses d'études), qui explique l'écart dans son ensemble. Cela a été partiellement compensé par un nombre accru de nouvelles personnes et compagnies inscrites. Les droits d'activité provenant des marchés et autres entités ont été supérieurs de 0,3 million de dollars (100 %) par rapport au budget puisqu'aucun marché ou autre entité n'avait été prévu pour l'exercice, compte tenu de la nature ponctuelle de ces dépôts.

Budget 2017 : En 2017, les droits d'activité prévus s'élèvent à 12,7 millions de dollars : 6,4 millions de dollars des émetteurs, 6,2 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 100 000 \$ des marchés et autres entités. Cela représente une baisse de 1,2 million de dollars (8 %) par rapport aux résultats réels de 2016 et un recul de 2,0 millions de dollars (14 %) par rapport au budget de 2016, alors que le nombre de dépôt devrait demeurer faible en 2017.

Frais de retard



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 962 000 \$ (45 %) par rapport à l'exercice précédent en raison du dépôt tardif d'un plus grand nombre de déclarations de placement avec dispense, d'états financiers périodiques des émetteurs, de documents de personnes ou compagnies inscrites et de déclarations d'initiés dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), qui ont été déposés plus tard qu'au cours de l'année précédente.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 1,1 million de dollars (54 %) à ceux qui étaient prévus pour l'exercice en cours. Cela était principalement attribuable au dépôt tardif d'un plus grand nombre de déclarations de placement avec dispense, d'états financiers périodiques des émetteurs, de documents de personnes ou compagnies inscrites et de déclarations d'initiés dans le SEDI, qui ont été déposés plus tard que prévu.

Budget 2017 : Le budget de 2017 prévoit des frais de retard totalisant 2,8 millions de dollars, ce qui est légèrement inférieur aux produits réels de 2016 étant donné que nous prévoyons le dépôt tardif d'un nombre inférieur de déclarations de placement avec dispense et de documents de personnes ou compagnies inscrites. Le montant prévu est légèrement supérieur à la moyenne du total des exercices 2015 et 2016.

Rapport de gestion

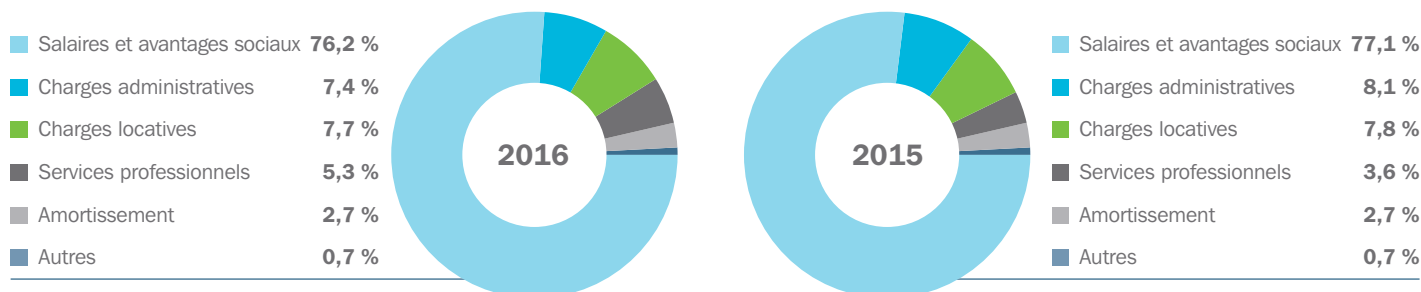
Charges

En 2016, nos charges totales étaient de 104,0 millions de dollars, en hausse de 5,1 millions de dollars (5 %) par rapport au montant de 98,9 millions de dollars enregistré en 2015 (à l'exclusion du recouvrement des coûts d'application de la loi et d'éducation des investisseurs). L'augmentation sur douze mois est surtout attribuable à une hausse des salaires et des avantages sociaux à la suite de nouvelles embauches dans les domaines prioritaires, ainsi qu'à la croissance des coûts des services professionnels à l'appui des initiatives stratégiques en matière de services d'information (SI). Les charges totales pour l'exercice étaient inférieures de 6,0 millions de dollars (5 %) par rapport au budget,

avant le recouvrement des coûts d'application de la loi, en raison d'initiatives de réduction de coûts et de reports. La sous-utilisation ciblée de fonds pour les salaires et les avantages sociaux a représenté 19 % de l'écart enregistré par rapport au budget, alors que la sous-utilisation de fonds pour les services professionnels a représenté 37 %. Les autres domaines de sous-utilisation de fonds comprennent les déplacements (inclus dans les autres charges), les charges administratives et l'amortissement.

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

(en milliers)	% des charges de 2016	2016	2015	Écart	Écart en %
Salaires et avantages sociaux	76,2 %	79 174 \$	76 231 \$	2 943 \$	3,9 %
Charges administratives	7,4 %	7 737	8 017	(280)	-3,5 %
Charges locatives	7,7 %	8 009	7 741	268	3,5 %
Services professionnels	5,3 %	5 479	3 551	1 928	54,3 %
Amortissement	2,7 %	2 761	2 702	59	2,2 %
Autres	0,7 %	798	628	170	27,1 %
	100 %	103 958 \$	98 870 \$	5 088 \$	5,1 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi		(900)	(2 995)	2 095	-69,9 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs		(1 198)	—	(1 198)	100,0 %
Total des charges (après recouvrements)		101 860 \$	95 875 \$	5 985 \$	6,2 %



Salaires et avantages sociaux

Budget 2015	78,2 M\$
Chiffres réels 2015	76,2 M\$
Budget 2016	80,3 M\$
Chiffres réels 2016	79,2 M\$
Budget 2017	83,5 M\$

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 15 des états financiers.

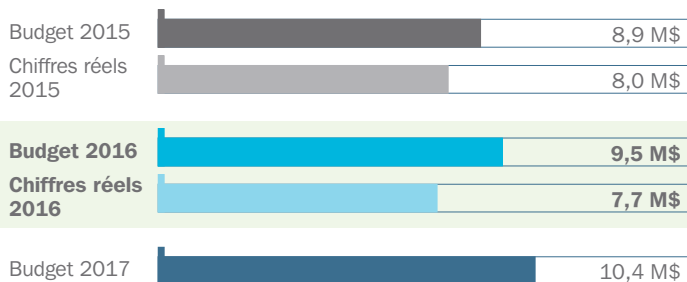
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 2,9 millions de dollars (4 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre moyen de postes actifs et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice. Pour l'exercice 2016, le

conseil d'administration de la CVMO a approuvé l'ajout de 35 nouveaux postes dans les domaines prioritaires au sein de la CVMO, y compris la gestion des données et la recherche, la surveillance du marché des dérivés et le Bureau des investisseurs.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 1,1 million de dollars (1,4 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart résulte de mesures de réduction des coûts ciblées, notamment garder des postes vacants plus longtemps que prévu.

Budget 2017 : En 2017, la somme prévue pour les salaires et les avantages sociaux s'élève à 83,5 millions de dollars. Cela représente une hausse de 4,3 millions de dollars (5 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 3,2 millions de dollars (4 %) par rapport au budget de 2016. La hausse est attribuable à un investissement accru dans la surveillance du marché des produits dérivés, à la mise en œuvre du programme de dénonciation et à un investissement dans les services d'information.

Charges administratives



Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 16 des états financiers.

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges administratives ont enregistré une baisse de 280 000 \$ (3,5 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart résulte d'une baisse de la provision pour créances irrécouvrables comptabilisée durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les frais administratifs ont été inférieurs de 1,8 million de dollars (23 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart s'explique surtout par la réduction des dépenses au chapitre des coûts de maintenance des SI, en raison du report des coûts liés au plan stratégique de SI à la suite d'un changement de l'échéancier et de la portée des projets de gestion des données. Les dépenses ont reculé dans d'autres domaines, dont les communications, en raison principalement d'une réduction du besoin de ressources électroniques à la bibliothèque.

Budget 2017 : En 2017, les charges administratives prévues s'élèvent à 10,4 millions de dollars. Cela représente une hausse de 2,7 millions de dollars (35 %) par rapport aux résultats réels de 2016 et une hausse de 935 000 \$ (10 %) par rapport au budget de 2016. L'augmentation résulte des coûts additionnels de maintenance des éléments indiqués dans le plan stratégique de nos systèmes d'information, y compris les coûts reportés de 2016.

Rapport de gestion

Charges locatives



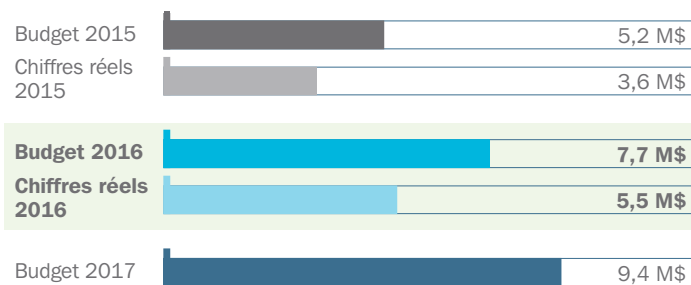
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges locatives ont été supérieures de 268 000 \$ (3 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation générale des charges locatives supplémentaires aux chapitres de l'énergie, des impôts fonciers et de l'entretien des parties communes.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges locatives ont été inférieures de 207 000 \$ (3 %) à celles prévues dans le budget de l'exercice en cours en raison des économies d'énergie incluses dans nos coûts locatifs indirects. C'est-à-dire que nos frais d'électricité ont été inférieurs aux prévisions au cours de l'exercice.

Budget 2017 : En 2017, les charges locatives prévues s'élèvent à 8,3 millions de dollars. Cela représente une hausse de 294 000 \$ (4 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 87 000 \$ (3 %) par rapport au budget de 2016. L'augmentation découle de coûts additionnels prévus pour les services publics.

En 2016, la CVMO a loué et rénové des locaux supplémentaires qui sont utilisés par le Bureau des systèmes de TI des ACVM et le gouvernement du Canada selon le principe de recouvrement des coûts en vertu d'un contrat de sous-location, comprenant tous les frais de location et de rénovation. Le montant des frais de location engagés et recouverts par la suite auprès de ces organismes en 2016 est de 715 000 \$.

Services professionnels



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges des services professionnels ont enregistré une hausse de 1,9 million de dollars (54,3 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des dépenses plus élevées en matière de services d'expertise-conseils et autres services de soutien pour notre plan stratégique de SI. En outre, nous avons engagé des dépenses additionnelles dans le cadre des initiatives du Bureau des investisseurs, dont la plupart étaient des coûts auparavant assumés par le Fonds pour l'éducation des investisseurs, qui n'existe plus. Les coûts de consultation et de soutien en matière d'application de la loi ont également été supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 2,2 millions de dollars (29 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Une partie de cette somme est attribuée à la sous-utilisation de fonds au chapitre des services de consultation relatifs à un certain nombre d'initiatives stratégiques en matière de SI qui ont été reportées. Le Bureau des investisseurs a également réduit ses coûts de consultation en raison du temps nécessaire pour que son équipe élargie accélère les dépenses au chapitre des initiatives visant les investisseurs. Les dépenses de soutien relatives aux questions d'application de la loi ont

Amortissement



Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) a été ajouté à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et est entré en vigueur le 20 juin 2012. Avant cette date, la Commission était tenue de verser les sommes d'argent récupérées dans le cadre de l'application de la loi au Trésor de la province, à moins que ces sommes aient été désignées en vertu du sous-alinéa 3.4 (2) b) (i) comme devant être « distribuées à des tiers ou au profit de ces derniers ». Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) élargit les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Par conséquent, à la suite de la dissolution du Fonds pour l'éducation des investisseurs le 31 mars 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts qui satisfaisaient aux critères décrits ci-dessus à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Ces recouvrements sont examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,2 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs. Ce montant est inférieur à la somme de 1,5 million de dollars

également été inférieures au montant prévu étant donné qu'un certain nombre d'affaires ont été réglées plus tôt que prévu ou n'ont pas exigé le soutien externe initialement envisagé.

Budget 2017 : En 2017, les charges au chapitre des services professionnels prévues s'élèvent à 9,4 millions de dollars. Cela représente une hausse de 3,9 millions de dollars (71 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2016 et a pour but d'appuyer les investissements prévus pour la surveillance du marché des produits dérivés, la sensibilisation des investisseurs et les améliorations des SI.

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges d'amortissement ont été supérieures de 59 000 \$ (2 %) à celles de l'exercice précédent en raison du nombre accru d'immobilisations.

Écart par rapport au budget de l'exercice

en cours : Les charges d'amortissement ont été inférieures de 239 000 \$ (8 %) à celles prévues pour l'exercice en cours. L'écart résulte du retard dans l'achat du matériel et de systèmes informatiques, qui sont capitalisés.

Budget 2017 : En 2017, la somme prévue pour les charges d'amortissement s'élève à 2,8 millions de dollars, ce qui est similaire aux résultats de 2016.

qui devait être recouvrée parce que le Bureau des investisseurs ne s'est pas développé aussi vite que prévu et, par conséquent, n'a pas dépensé le montant total projeté. Du montant constaté, une somme de 584 000 \$ a été reçue, tandis que 630 000 \$ étaient toujours payables à la CVMO à la fin de l'exercice.

Coûts partagés des ACVM

À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2016, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 1,9 million de dollars (1,8 million de dollars en 2015). De ce montant, la CVMO en a payé 739 000 \$ (685 000 \$ en 2015). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de tous les territoires de compétence participants. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2016, la CVMO a versé une contribution de 396 000 \$ (393 000 \$ en 2015) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

Rapport de gestion

Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO.

Liquidités

Trésorerie



En date du 31 mars 2016, la CVMO avait une encaisse de 29,2 millions de dollars (17,0 millions de dollars en 2015) et un actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2015), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 49,2 millions de dollars (37,0 millions de dollars en 2015).

La CVMO détient assez d'espèces, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

En date du 31 mars 2016, la CVMO avait un actif à court terme de 34,6 millions de dollars (21,3 millions de dollars en 2015) et un passif à court terme de 14,6 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2015), soit un ratio de liquidité générale de 2,4:1 (1,3:1 en 2015). La hausse du ratio de liquidité générale est principalement attribuable à l'augmentation du solde de trésorerie de la CVMO comme décrit ci-dessous.

La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie. En 2016, une somme moins élevée que prévu a été retirée de la marge de crédit et pour une période un peu moins longue qu'en 2015. Pour cette raison, les intérêts payés sur la marge de crédit ont baissé.

L'encaisse de la CVMO a augmenté de 12,2 millions de dollars (72 %) par rapport à 2015 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2016 rajusté par des investissements en immobilisations. En 2016, la CVMO a enregistré un excédent des produits sur les charges de 15,0 millions de dollars (8,1 millions de dollars en 2015), et son excédent en fin d'exercice a été de 29,2 millions de dollars (14,3 millions de dollars en 2015).

Flux de trésorerie

En 2016, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 15,4 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2015). Les investissements dans les immobilisations corporelles en 2016 ont nécessité 3,1 millions de dollars (1,6 million de dollars en 2015). Les activités de financement, qui étaient composées des intérêts de la marge de crédit, ont nécessité 55 000 \$.

Environ 74 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Ce décalage donne habituellement lieu à des soldes de trésorerie négatifs à partir du deuxième trimestre jusqu'au début du quatrième trimestre de chaque exercice. La CVMO utilise actuellement deux outils clés afin de gérer les soldes de trésorerie négatifs temporaires : une réserve de fonctionnement général de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances.

En 2016, la CVMO a utilisé tout l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et 14,4 millions de dollars (19,5 millions de dollars en 2015) de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. La CVMO a remboursé la totalité du solde de la marge de crédit et a reconstitué l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars au début de janvier 2016, lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des personnes et compagnies inscrites.

L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2016. Au cours de l'exercice, la Commission a collaboré avec l'Office ontarien de financement pour que le ministre des Finances approuve le renouvellement de la marge de crédit pour deux années de plus, jusqu'à concurrence du même plafond de 52,0 millions de dollars que celui de la marge actuelle de crédit.

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (compris dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM). Les deux sont constatés à leur juste valeur.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements en raison de leur courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créiteurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créiteurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 10 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

Le texte ci-après traite des changements importants dans l'état de la situation financière de la CVMO.

Comptes clients et autres débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs étaient de 3,8 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2015). L'augmentation était principalement attribuable au montant à percevoir au titre des coûts d'éducation des investisseurs qui est admissible au remboursement, ainsi qu'au montant recouvrable auprès du gouvernement du Canada au titre des bureaux qui lui sont sous-loués, les deux étant de nouveaux postes cette année. Le montant recouvrable auprès du gouvernement du Canada au titre de la TVH a également augmenté.

De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés aux notes 4 et 5 des états financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se sont élevées à 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2015), ce qui représente une augmentation de 10,9 % attribuable à une hausse des coûts de maintenance de nos systèmes d'application et d'abonnement aux services d'information qui ont été payés d'avance vers la fin de l'exercice.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2015		24,7 M\$
2016		35,6 M\$

La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances,

quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds conformément à des accords de règlement et des ordonnances résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués aux entités déterminées par le conseil d'administration. Elle peut notamment affecter des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable, et à l'éducation des investisseurs. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues, doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

En 2016, 223,3 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (53,0 millions de dollars en 2015). La CVMO a constaté 13,5 millions de dollars de ces fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances (9,5 millions de dollars en 2015). De cette somme, la CVMO a recouvré 11,0 millions de dollars en 2016 (7,5 millions de dollars en 2015) et a jugé qu'une somme de 2,5 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2015) était recouvrable.

Sont incluses dans la somme de 223,3 millions de dollars en ordonnances imposées par la CVMO trois ordonnances en vertu desquelles les intimés ont été tenus d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés, totalisant 164,3 millions de dollars. Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, il n'est pas inclus dans les documents comptables de la CVMO et ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances.

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 627 000 \$ (22 000 \$ en 2015) aux investisseurs lésés, 0 \$ (2,1 millions de dollars en 2015) au Fonds pour l'éducation des investisseurs et 584 000 \$ (0 \$ en 2015) à la CVMO au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs. En outre, une somme de 102 000 \$ précédemment versée à un investisseur lésé a été remise dans le compte des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances parce que le paiement était devenu périmé. Un paiement de remplacement a été effectué après la fin de l'exercice.

En date du 31 mars 2016, le solde accumulé des fonds affectés était de 35,6 millions de dollars (24,7 millions de dollars en 2015). De cette somme, 31,2 millions de dollars étaient détenus en espèces (19,9 millions de dollars en 2015) et 4,4 millions de dollars étaient jugés recouvrables (4,9 millions de dollars en 2015). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 14,6 millions de dollars des fonds sont disponibles à des fins de distribution (5,6 millions de dollars en 2015).

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont présentés à la note 6 des états financiers.

Rapport de gestion

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de perception auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de perception auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. En 2016, le recouvrement des sanctions pécuniaires s'est amélioré principalement parce que deux des intimés, qui étaient des sociétés bien établies, ont payé les sanctions qui leur étaient imposées.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de perception, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Elle a activement perçu les montants impayés au moyen de ressources internes et externes.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de perception des montants des sanctions pour les trois dernières années.

Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de

2014	Imposés	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	16 010 927 \$	1 251 003 \$	7,81 %
Audiences contestées	45 649 682	1 757 004	3,85 %
Total	61 660 609 \$	3 008 007 \$	4,88 %
2015	Imposés	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	17 890 404 \$	7 718 255 \$	43,14 %
Audiences contestées	35 080 537	445 779	1,27 %
Total	52 970 941 \$	8 164 034 \$	15,41 %
2016	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	23 283 821 \$	9 968 882 \$	42,81 %
Audiences contestées	35 742 634	990 138	2,77 %
Total	59 026 455 \$	10 959 020 \$	18,57 %

* Ne tient pas compte des montants de 164,3 millions de dollars payés directement par les intimés aux investisseurs.

20,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances à l'époque, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les revenus du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

Immobilisations corporelles

2015	12,6 M\$
2016	12,9 M\$

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 2,3 % pour atteindre 12,9 millions de dollars (12,6 millions de dollars en 2015). L'augmentation s'explique par l'acquisition d'immobilisations dans le domaine des technologies de l'information, qui a été en partie compensée par l'incidence de l'amortissement des acquisitions.

De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

Comptes fournisseurs et autres créiteurs

2015	16,1 M\$
2016	14,6 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créiteurs ont diminué de 9,1 % pour atteindre 14,6 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2015). Cette réduction est attribuable à une baisse des salaires et des avantages sociaux afférents à payer à la fin de 2016.

De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créiteurs sont présentés à la note 10 des états financiers.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 11 des états financiers.

Passif au titre des régimes de retraite

2015	3,6 M\$
2016	3,6 M\$

Le passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires de 3,6 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2015) représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 233 000 \$ (262 000 \$ en 2015).

De plus amples renseignements sur le régime de retraite complémentaire et les obligations au titre des prestations déterminées afférentes sont présentés à la note 12b) des états financiers.

Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

2015	128,8 M\$
2016	139,9 M\$

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) sont hébergés et exploités par CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI). Les systèmes des ACVM comprennent le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le SEDI et la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Les participants au marché doivent utiliser les systèmes des ACVM pour déposer des documents réglementaires, comme les prospectus et autres documents d'information, déclarer des opérations par des initiés, déposer les renseignements concernant l'inscription et soumettre le paiement des droits.

La CVMO, l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM. La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché. Le bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, qui est situé dans les locaux de la CVMO, gère les relations commerciales des systèmes des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie.

L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM qui est recueilli, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de ces fonds découlant des excédents est régie par les diverses ententes entre les principaux administrateurs, et le total est reflété dans l'état de la situation financière par une somme équivalente de 139,9 millions de dollars (128,8 millions en 2015) en tant qu'actif à long terme et en tant que passif à long terme.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2d) des états financiers.

Les fonds compris dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM peuvent être utilisés pour financer l'exploitation des systèmes des ACVM, améliorer les systèmes, réduire les droits d'utilisation des systèmes, compenser les manques à gagner dans le revenu des droits d'utilisation des systèmes découlant du fonction de SEDAR, de SEDI et de la BDNI, ainsi que financer les activités du principal administrateur désigné et du bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM.

En mai 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Les services sur lesquels porte l'entente comprennent l'acquisition de logiciels, la mise au point d'applications, l'intégration de systèmes et le soutien des applications. Le redéveloppement se fera selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de l'exercice 2017. Le contrat est évalué à environ 81 millions de dollars et sera financé à l'aide de l'excédent accumulé. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente.

De plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, y compris les résultats opérationnels de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, sont présentés aux notes 7 et 17a) des états financiers.

Rapport de gestion

Stratégie de 2017

Plans et budget pour l'exercice 2017

Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Le 10 mars 2016, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités pour l'exercice 2017 aux fins de commentaires. Les membres du public pouvaient consulter l'ébauche de l'énoncé des priorités sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca et soumettre leurs commentaires à cet égard jusqu'au 9 mai 2016.

Démarche de budgétisation pour 2017

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario. La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités de 2017 établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

La réalisation de ces priorités est un déterminant clé des augmentations proposées au budget 2017 de la CVMO par rapport à 2016, car elle exigera des investissements ciblés dans les domaines suivants :

- améliorer l'éducation, la sensibilisation et la défense des droits des investisseurs grâce à la poursuite des travaux du Bureau des investisseurs et à l'opérationnalisation du programme de dénonciation;

- mettre en œuvre un nouveau cadre réglementaire (qui comprend la supervision et la surveillance) pour le marché des produits dérivés et le marché dispensé;
- améliorer les systèmes informatiques de la CVMO afin notamment de favoriser une plus grande fiabilité des données et de la recherche;
- améliorer la sensibilisation à la sécurité de l'information à la CVMO.

Par conséquent, le budget prévoit une hausse de 4,1 % par rapport au budget de 2016 et de 10,1 % par rapport aux charges de 2016. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 83,5 millions de dollars, soit 74,5 % du budget, comprennent une augmentation de 4,3 millions de dollars, soit 5,5 %, par rapport à 2016. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- approbation de nouveaux postes créés pour appuyer les investissements mentionnés ci-dessus;
- incidence des coûts annuels complets des postes dont les titulaires ont été embauchés au cours de l'exercice précédent, dont un grand nombre l'ont été vers la fin de l'année.

La CVMO continue de faire preuve de rigueur budgétaire dans ses autres secteurs opérationnels, comme en font foi la sous-utilisation de fonds notée durant les exercices précédents et le fait que les montants budgétés diminueront ou resteront les mêmes pour environ 50 % de ses directions opérationnelles. Le budget comprend en outre des ressources visant la mise en place de l'ARMC.

Le budget d'immobilisations, bien que relativement stable comparativement aux charges de 2016, tient compte des coûts engagés pour répondre aux besoins de la CVMO en matière de technologie de l'information, en ce qui a trait notamment à une importante initiative de gestion des données. Le budget comprend également une mise à niveau des ordinateurs personnels et portables de la CVMO.

Budget 2017

(en milliers)	Budget 2015–2016	Chiffres réels 2015–2016	Budget 2016–2017	Budget 2016–2017 c. budget 2015–2016		Budget 2016–2017 c. chiffres réels 2015–2016	
				Écart	Écart en %	Écart	Écart en %
Produits	114 282 \$	116 849 \$	116 522 \$	2 240 \$	2,0 %	(327) \$	-0,3 %
Charge	107 682	101 860	112 141	4 459	4,1 %	10 281	10,1 %
Excédent des produits sur les charges	6 600 \$	14 989 \$	4 381 \$	(2 219) \$		(10 608) \$	
Dépenses en immobilisations	3 101 \$	3 058 \$	2 989 \$	(112) \$		(69) \$	

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sommes budgétaires planifiées pour l'exercice 2017 pour des postes importants des produits et des charges, voir les sections Produits et Charges du présent rapport de gestion.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses auraient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au jugement pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et de l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2d) des états financiers.

Rapport de gestion

Risques et gestion des risques

Les risques et les incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et la gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés et au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

Inventaire des risques stratégiques

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques stratégiques de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques stratégiques pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation, en ce qui a trait à la gestion financière, surtout au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne relève du Comité des finances et de l'audit et lui fournit des mises à jour trimestrielles. De plus, il fournit au conseil d'administration un rapport annuel sur les résultats des engagements relatifs à l'audit interne.

Voici quelques risques commerciaux clés cernés et activement gérés par la CVMO.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également deux fois par an des évaluations approfondies de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les conclusions et les principales recommandations découlant de ces évaluations font l'objet d'un suivi. De plus, la direction doit y répondre et y associer une date visée pour la prise d'une mesure corrective. Les résultats de ces évaluations et les progrès réalisés pour tenir compte de ces constatations et des recommandations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent a été effectué en janvier 2016.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 17 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. À la suite du lancement d'un appel d'offres concurrentiel pour le redéveloppement de ces systèmes, le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM a signé une entente avec CGI pour redévelopper les systèmes

de la manière décrite à la section Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM du présent rapport de gestion.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'exams constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'exams annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Les règles applicables aux droits pour les exercices prenant fin les 31 mars 2014 et 2015 ont introduit le concept d'exercice de référence selon lequel les droits de participation sont calculés.

Cela devrait entraîner une diminution importante de l'incidence des fluctuations des marchés sur les produits provenant des droits de participation. Toutefois, les fluctuations du marché continuent d'influencer notre capacité à prévoir les produits avec précision. Pour les exercices terminant les 31 mars 2016, 2017 et 2018, les participants devront utiliser, comme ce fut déjà le cas, les données du plus récent exercice pour calculer leurs droits de participation. Pour cette raison, les produits réels reçus pourraient être différents de ceux prévus. Cette situation ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. La CVMO n'a pas fait l'objet de nouvelles poursuites au cours de l'exercice, et les tribunaux ont rejeté une poursuite déjà intentée contre la CVMO. Il est impossible de déterminer le résultat et la décision finale de toutes les autres poursuites en cours mettant en cause la CVMO. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements de ces poursuites seront constatés au moment de leur exécution.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2016. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2016, aucun changement important qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.